L'essentiel

Congé maternité : quelles démarches pour l'employeur?

Dès le début du congé maternité



Vous devez établir l'attestation de salaire de votre salariée.



Cette démarche est à effectuer le plus tôt possible pour ne pas retarder le versement de ses indemnités journalières.

COMMENT TRANSMETTRE L'ATTESTATION DE SALAIRE?



Via net-entreprises.fr



Via votre logiciel de paie certifié



Par courrier

en envoyant le formulaire « Attestation de salaire pour le paiement des indemnités journalières » à la caisse primaire d'assurance maladie de votre salarié(e)

